

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023  
N° 2 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 février 2023 présidée par Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 février 2023  
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 22 heures 30*

Etaient présents : M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2023-28), M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY (jusqu'à la DEL-2023-32), Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2023-26), Mme Bénédicte BRETIN, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Ahmed EL BAHRI (jusqu'à la DEL-2023-33), M. Patrick GANNON, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER (jusqu'à la DEL-2023-28), Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Isabelle PRIME, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD (jusqu'à la DEL-2023-34), M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI

Etaient excusés : M. Christophe BÉCHU, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Yves GIDOIN, Mme Constance NEBBULA, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
- Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2023-29
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR à partir de la DEL-2023-33
- M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Simon GIGAN jusqu'à la DEL-2023-25
- M. Yves GIDOIN a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Anne-Marie POTOT à partir de la DEL-2023-34
- Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON à partir de la DEL-2023-29
- Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
- Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Sylvia CAMARA-TOMBINI à partir de la DEL-2023-35
- Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Arash SAEIDI
- Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
- Mme Claire SCHWEITZER a donné pouvoir à Mme Céline VERON

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

Le conseil a nommé secrétaire, M. Francis GUTEAU



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 février 2023.  
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi  
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

Référence : **DEL-2023-23**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Débat d'orientation budgétaire 2023**

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE*,

**EXPOSE**

■ **Introduction**

---

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire. En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2023 seront donc structurées autour de 2 rapports de la manière suivante :

**Un rapport sur les orientations financières reprenant :**

- I. Contexte et stratégie financière**
- II. Eléments pluriannuels 2023-2025 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement**
  1. Une prospective financière 2023-2025 dans un contexte inflationniste
  2. Un Plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 responsable
- III. Principales orientations du projet de BP 2023**
  1. Fonctionnement : des dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les recettes
  2. Investissement : la mise en œuvre prudente des engagements du mandat dans un contexte d'incertitudes
- IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette**

**Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :**

1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

## **I- Contexte et stratégie financière associée**

**Avec la volonté forte de ne pas augmenter les taux de fiscalité, la stratégie financière portée sur cette première partie de mandat a été conçue pour développer l'autofinancement et accélérer les investissements sur la transition écologique tout en maîtrisant la dette.**

La mise en œuvre de cette stratégie a permis de présenter lors des dernières délibérations budgétaires une situation financière de la Ville particulièrement saine : **aucune augmentation des taux de fiscalité depuis 2014, une épargne brute proche des 30 M€, une capacité de désendettement d'environ 6 ans, 180 M€ d'investissement sur le début du mandat** (chiffres définitifs du CA 2021 et projections du CA 2022).

Dans la continuité de ces bons résultats financiers, **la collectivité pourra également s'appuyer sur une attractivité toujours forte lui garantissant des produits fiscaux dynamiques**, une épargne et des projections de résultats budgétaires 2022 corrects, une dette dont la majeure partie a été mobilisée sur la base de taux fixes historiquement faibles.

Pour autant, les niveaux d'inflation exceptionnels que nous connaissons depuis quelques mois créent de fortes tensions sur le budget de la Ville et génèrent une hausse des dépenses de fonctionnement sans précédent. **Nous souhaitons cependant réaffirmer notre volonté de contenir la dette et de ne pas jouer sur les taux de fiscalité afin de ne pas obérer les marges de manœuvre futures indispensables pour accélérer la transition écologique.**

C'est donc à un équilibre délicat que doit parvenir le budget 2023 et très probablement le budget 2024 si l'on en croit les prévisions économiques avec notamment un niveau général d'inflation proche des 6 %, une multiplication par 7 des taux d'intérêt sur les marchés financiers, une revalorisation en année pleine du point d'indice... En réduisant notre autofinancement, ces hausses des dépenses de fonctionnement ne pourront pas être sans conséquence sur le rythme des investissements à venir.

La Ville – qui a déjà investi près de 600 M€ depuis 2014 voire 1,8 Milliards en cohérence avec l'action d'Angers Loire Métropole (période 2014-2022) – souhaite poursuivre ces investissements au cours des prochaines années (200 M€ prévus entre 2023 et 2026 inscrits dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement). **Toutefois, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des décisions que pourraient subir la collectivité, le rythme de mise en œuvre de certains investissements pourra être revu.**

Dans ce contexte incertain, les fondamentaux suivants continueront de servir de lignes directrices aux décisions financières de cette seconde partie de mandat :

- ✓ **Ne pas augmenter les taux de fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des Angevins,**
- ✓ **Maîtriser l'évolution de la dette** au niveau moyen des collectivités de la strate **pour financer nos investissements prioritaires** (transition écologique, culture, renouvellement urbain et éducation),
- ✓ **S'assurer du respect des grands équilibres budgétaires** (préserver une épargne brute d'au moins 20 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 9/10 ans) **pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.**

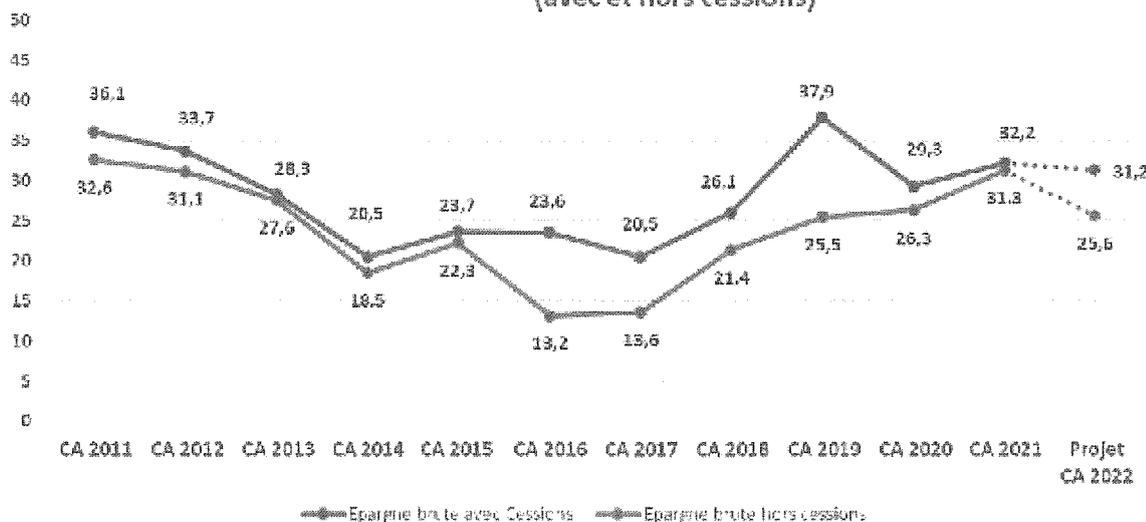
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

**1- Préserver l'épargne sans augmenter les impôts avec un niveau plancher de 20 M€ d'épargne brute sur le mandat :**

Pour mémoire, les mesures financières correctrices engagées depuis 8 ans ont porté leurs fruits et permis d'enrayer la chute continue des niveaux d'épargne constatée jusqu'en 2014 puis de les stabiliser (dans un contexte de réduction de la DGF imposée par l'Etat entre 2014 et 2017). Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2019 a abouti au plus haut niveau d'épargne brute (37,9 M€) constaté depuis 2011.

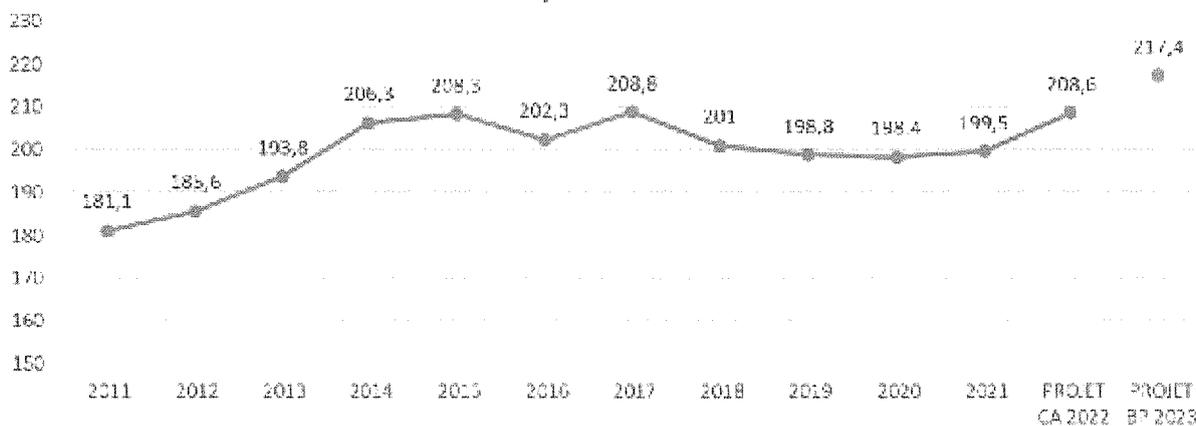
Les résultats hors cessions de l'exercice 2021 se sont matérialisés par la poursuite d'une tendance positive avec une épargne brute de plus de 30 M€. Ce niveau solide pour la suite du mandat a permis de garantir un fort autofinancement de nos investissements de l'ordre de 75 %. Pour 2022 et même si le niveau de 25,6 M€ reste satisfaisant, une forte baisse de cet indicateur est projetée dans un contexte de profonds changements sur l'environnement économique intervenus en fin d'année passée.

**Evolution de l'épargne brute de 2011 au projet de CA 2022  
 (avec et hors cessions)**



Les premiers éléments du CA 2022 retranscrivent des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement (hausse des prix de l'énergie, inflation et répercussions sur les révisions de prix prévues dans les marchés, hausse des taux d'intérêt, revalorisation salariale ...). Cette tendance devrait se poursuivre pour l'exercice 2023.

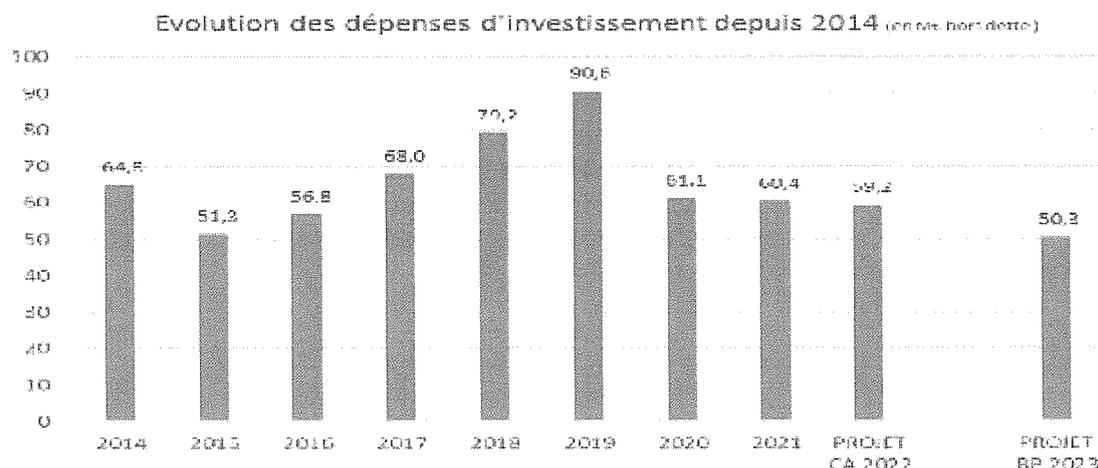
**Evolution des dépenses de fonctionnement**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

**2- Soutenir un niveau d'investissement important pour dynamiser notre territoire**

Le niveau des investissements portés durant le précédent mandat a été exceptionnel (près de **410 M€** pour la Ville entre 2014 et 2019). Le volume d'investissement pour la période 2020-2025 devrait plutôt se rapprocher des **330 M€**. Ce niveau permet de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme tout en étant prudent. A cet effet, le niveau d'investissement est projeté à 50 M€ pour 2023 soit le plus faible montant depuis 10 ans.

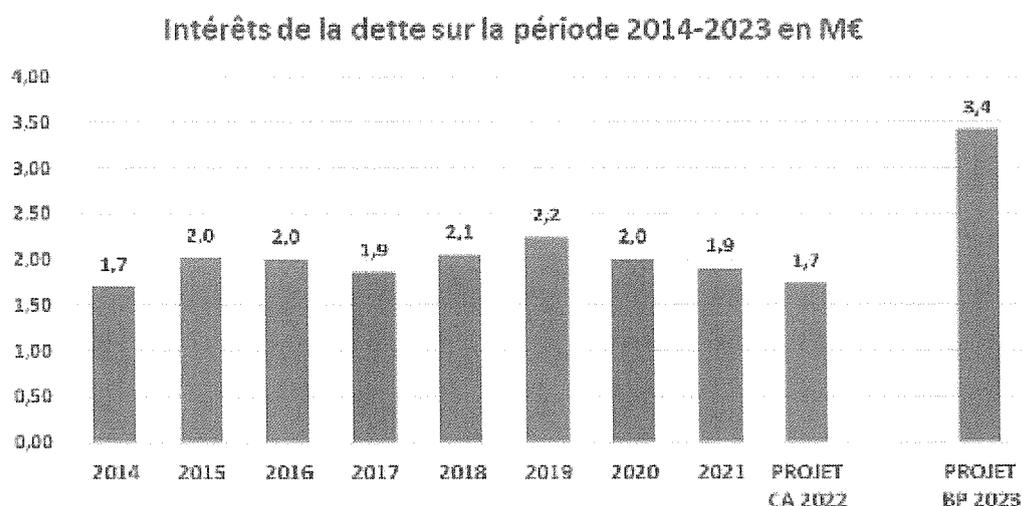


**3- Financer nos investissements par des ressources propres et contenir l'évolution de la dette**

Les investissements réalisés durant le précédent mandat ont été majoritairement financés par des ressources propres à plus de 75 %. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt a également été un levier pertinent durant cette période de taux historiquement bas.

Ce mode de financement a toujours été maîtrisé afin que l'encours de la ville reste **dans la moyenne basse des villes de sa strate (autour des 1 100 € / hbt)**.

Pour mémoire, le graphique suivant illustre l'effet de l'évolution de l'encours de dette sur les frais financiers payés sur la période 2014-2022. A noter pour 2023, les frais financiers sont anticipés à hauteur de 3,4 M€ suite à la multiplication par 7 des taux d'intérêt sur les marchés financiers depuis 1 an (de 0,5 % à 3,5 %).



**Conformément à nos engagements pour ce mandat, un endettement supplémentaire de seulement + 2,9 M€ est constaté entre le 01/01/2020 (161,1 M€) et le 01/01/2023 (164 M€).** Compte tenu de l'évolution du coût de la dette, de la forte évolution des dépenses de fonctionnement constatée en 2022 et projetée en 2023, **le niveau d'investissement financable sera interrogé et ajusté par prudence sur cette seconde partie de mandat pour limiter au maximum la hausse de la dette.**

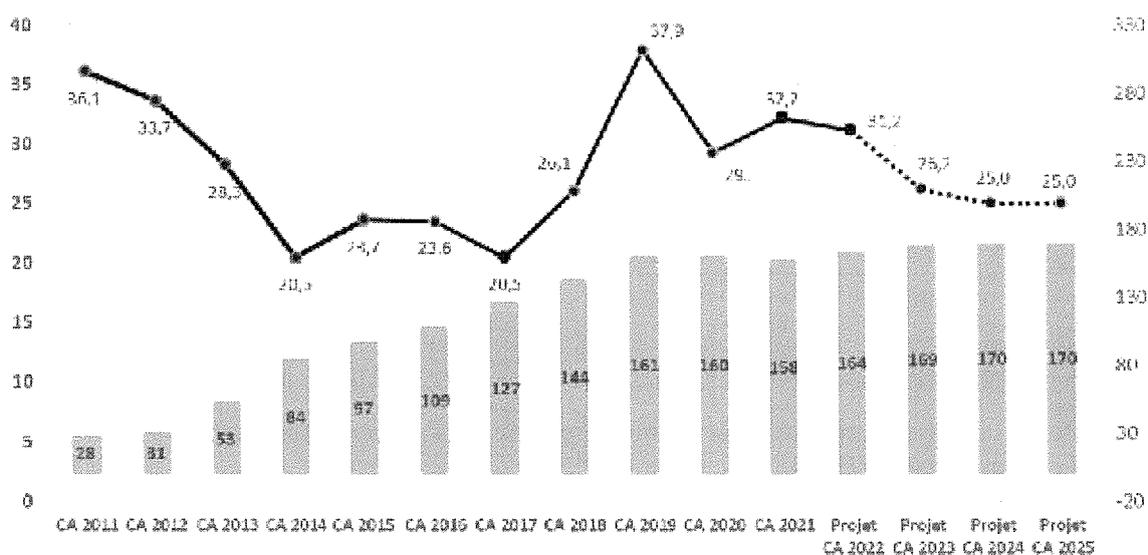
## II- Eléments pluriannuels 2023-2025 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

### ■ Une prospective financière 2023-2025 toujours solide malgré un environnement économique très contraint

L'exercice de prospective budgétaire est souvent délicat. Il a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes aujourd'hui :

- ✓ Evolution des dépenses RH : + 9 % du BP 2022 au BP 2023 et + 2 % ensuite,
- ✓ Autres frais de fonctionnement : + 2 % maximum sur la période 2023-2025,
- ✓ Stabilité des dotations, pas d'augmentation d'impôts, remontée progressive des produits du domaine,
- ✓ 50 M€ en moyenne de dépenses d'investissement sur le budget principal sur 2023-2025.

Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette de 2011 à 2025



NB : Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre les recettes de cessions (recettes prévues en investissement au Budget Primitif et constatées en fonctionnement au Compte Administratif)

Les principaux enseignements à fin 2025 de cette étude prospective montrent des signes de tensions financières sur les prochains exercices. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants :

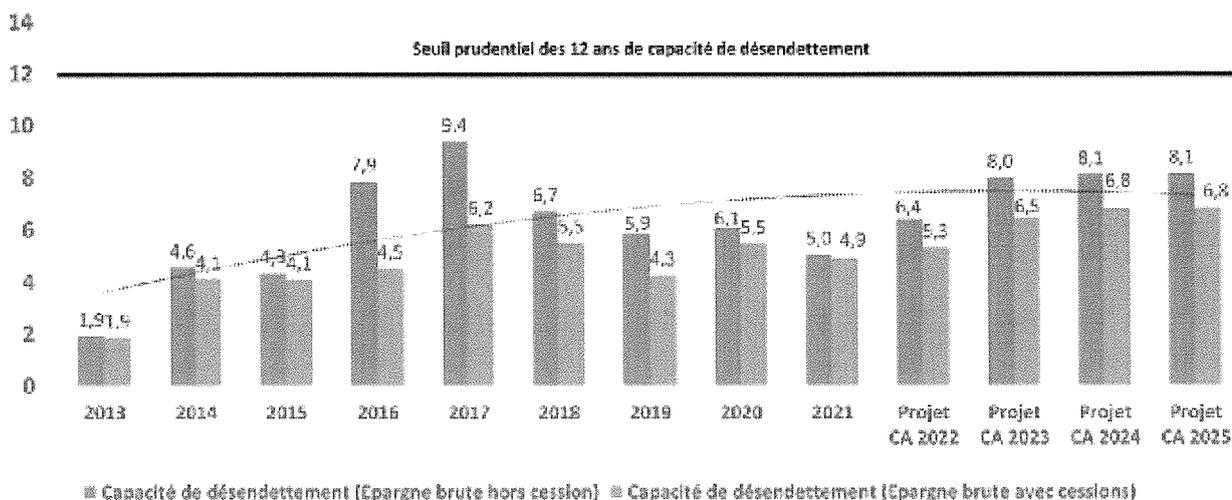
1. Une épargne brute d'environ 31 M€ en 2022 qui décroît sous l'effet de l'inflation et qui se stabilise autour d'un plancher de 25 M€ en fin de période,
2. Un programme d'investissement à environ 50 M€ / an à adapter en conformité avec les capacités financières de la collectivité. Cette projection fait état d'une progression de l'encours de dette d'environ +10 M€ sur le mandat (soit environ +1 % en moyenne par an) pour atteindre 170 M€ fin 2025,
3. Le maintien de la Ville dans la moyenne basse des collectivités de sa strate en matière de dette par habitant (1 096 € pour la ville contre 1 111 € pour la moyenne de la strate),

A titre de synthèse, vous trouverez ci-après une projection de la capacité de désendettement de la collectivité à fin 2025. La capacité de désendettement est un ratio stratégique pour obtenir des financements de qualité. Elle exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
N° 2 (dans l'ordre du jour)

Même si une tendance à la hausse de la capacité de désendettement est à souligner à compter de 2022, ces projections confirment le maintien sous le seuil prudentiel des 12 ans (fixé par l'Etat) pendant toute la période retenue.

**Evolution de la capacité de désendettement  
selon méthodologie retenue (avec ou hors cessions) en années**



## ■ Un plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 responsable

La présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité sur ce début de mandat.

Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

### Présentation par politique sectorielle

Politique sectorielle	Projet BP 2023	2024	2025	Total 2023-2025
Renouvellement Urbain	5 690 620	15 083 533	12 605 533	33 379 686
Urbanisme, Logement, aménagement urbain	12 179 460	5 950 000	4 950 000	23 079 460
Culture et Patrimoine	3 751 652	6 102 000	11 512 000	21 365 652
Sports et activité de loisirs	2 965 000	3 112 000	4 612 000	10 689 000
Education Enfance	4 781 700	1 014 700	1 164 700	6 961 100
Parcs et Jardins	2 051 500	2 156 000	2 156 000	6 363 500
Territoire Intelligent	1 532 000	1 950 000	1 950 000	5 432 000
Citoyenneté et vie des quartiers	3 456 000	760 000	760 000	4 976 000
Voirie et espaces Publics	1 045 000	1 898 000	1 898 000	4 841 000
Autres politiques publiques	1 406 600	702 300	702 300	2 811 200
<b>Total général Hors dette et appui au pilotage des politiques publiques</b>	<b>38 859 532</b>	<b>38 728 533</b>	<b>42 310 533</b>	<b>119 898 598</b>
Appui aux politiques publiques (notamment gros entretien des bâtiments)	11 424 700	9 564 300	9 564 300	30 553 300
<b>Sous total hors dette</b>	<b>50 284 232</b>	<b>48 292 833</b>	<b>51 874 833</b>	<b>150 451 898</b>

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
N° 2 (dans l'ordre du jour)

**Présentation des principales opérations (représentant environ 80 % du PPI pour 2023-2025)**

Opérations	Projet BP 2023	2024	2025	Total 2023-2025
Renouvellement Urbain :				
Pôle éducatif Haarlem / Crèche Voltaire / Piscine Belle Beille	5 190 620	14 933 533	12 455 533	32 579 686
Médiathèque Toussaint	1 180 000	4 500 000	9 500 000	15 180 000
Angers Rives Vivantes	6 000 000			6 000 000
Territoire Intelligent	1 532 000	1 950 000	1 950 000	5 432 000
Quai Saint serge (remise d'ouvrage parc)	1 200 000	2 000 000	2 000 000	5 200 000
Acquisition de terrains	1 483 395	1 500 000	1 500 000	4 483 395
Actions spécifiques sur le végétal (nature en ville, ...)	1 592 000	1 206 000	1 206 000	4 004 000
Groupe Scolaire Gérard Philippe	3 450 000			3 450 000
Hauts de Saint Aubin - Maison de quartier	2 745 000			2 745 000
Zones d'aménagement concerté :				
Thiers Boisnet / Saint Laud / Roseraie	1 900 000	500 000	-	2 400 000
Patrimoine remarquable	525 000	500 000	500 000	1 525 000
Piscines - Contentieux aquavita	980 000	100 000	100 000	1 180 000
Autres stades	600 000	200 000	200 000	1 000 000
Coeur de Maine	720 065			720 065
Restaurant promenade de reculée	580 000			580 000
Bibliothèques municipales	546 300			546 300
Hauts de Saint Aubin/Belle Beille - Relais Mairie	480 000			480 000
La Baumette - Contentieux Court Central	445 000			445 000
Groupe Scolaire Montessori	350 000			350 000
<b>Sous Total</b>	<b>31 499 380</b>	<b>27 389 533</b>	<b>29 411 533</b>	<b>88 300 446</b>
Entretien et réparation des bâtiments	7 123 500	7 155 000	6 905 000	21 183 500
Refacturations Moyens informatiques	1 400 000	1 250 000	1 250 000	3 900 000
Acquisition de véhicules	1 260 000	1 250 000	1 250 000	3 760 000
<b>Sous total des opérations présentées</b>	<b>41 282 880</b>	<b>37 044 533</b>	<b>38 816 533</b>	<b>117 143 946</b>
<b>Total général du PPI hors dette</b>	<b>50 284 232</b>	<b>48 292 833</b>	<b>51 874 833</b>	<b>150 451 898</b>
<b>% PPI hors dette présenté</b>	<b>82%</b>	<b>77%</b>	<b>75%</b>	<b>78%</b>

Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2024 et 2025 qui seront évidemment à actualiser en fonction du contexte économique.

### III- Principales orientations du projet de BP 2023

#### ■ Des tensions sur les dépenses de fonctionnement

Cinq traits marquants caractérisent ce projet de budget 2023 :

- Une hausse inédite des dépenses de fonctionnement (+12,3 M€ soit + 6,1 %) de BP à BP principalement liée aux effets des évolutions des dépenses de personnel de +10,1 M€ (point d'indice, réformes catégorielles des catégories B et C, revalorisation du SMIC, avancées liées au dialogue social...) et à une inflation conséquente notamment sur les prix de l'énergie,
- Dans un contexte économique incertain, une progression des recettes de fonctionnement sans augmentation des taux de fiscalité (+ 3,2 %),
- Des tensions sur les niveaux d'épargne renforcées par la remontée des intérêts de la dette avec une épargne brute en diminution de -23,9 % par rapport au BP 2022,
- Un niveau d'investissement projeté à 50,3 M€ en diminution d'environ 20 % par rapport à celui du BP 2022,
- Un emprunt d'équilibre de 17,2 M€. A noter que le montant de l'emprunt devrait rester inchangé au budget supplémentaire 2023 compte tenu de la reprise anticipée des résultats 2022 dès le BP.

#### Fonctionnement

RECETTES				
	BP 2022	Projet BP 2023	Ecart 2022/2023	%
Impôts et taxes	140 702	145 819	5 117	3,6%
<i>Dont produit fiscal</i>	111 500	117 847	6 347	5,7%
Dotations, subventions et participations	67 246	70 212	2 966	4,4%
Autres recettes	23 219	22 500	-719	-3,1%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>231 167</b>	<b>238 531</b>	<b>7 364</b>	<b>3,2%</b>

DEPENSES				
	BP 2022	Projet BP 2023	Ecart 2022/2023	%
Personnel (chap 012)	112 886	123 002	10 116	9,0%
Subventions et participations	40 442	38 944	-1 498	-3,7%
Autres dépenses	48 402	52 064	3 662	7,6%
<b>Sous total dépenses de fonctionnement</b>	<b>201 729</b>	<b>214 010</b>	<b>12 281</b>	<b>6,1%</b>
<i>Epargne de gestion</i>	29 438	24 521	-4 917	-16,7%
<i>Intérêts (hors JCNE)</i>	1 695	3 415	1 720	101,5%
<b>Epargne brute</b>	<b>27 743</b>	<b>21 106</b>	<b>-6 637</b>	<b>-23,9%</b>
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	11 975	12 836	861	7,2%
<b>Epargne nette</b>	<b>15 768</b>	<b>8 270</b>	<b>-7 498</b>	<b>-47,6%</b>

#### Investissement

FINANCEMENT				
	BP 2022	Projet BP 2023	Ecart 2022/2023	%
Epargne Nette	15 768	8 270	-7 498	-47,6%
Autres Recettes	29 247	24 104	-5 143	-17,6%
Emprunt	11 975	17 216	5 241	43,8%
<i>Reprise anticipée du résultat 2022</i>	4 256	694	-3 562	-83,7%
<b>Total</b>	<b>61 246</b>	<b>50 284</b>	<b>-10 962</b>	<b>-17,9%</b>

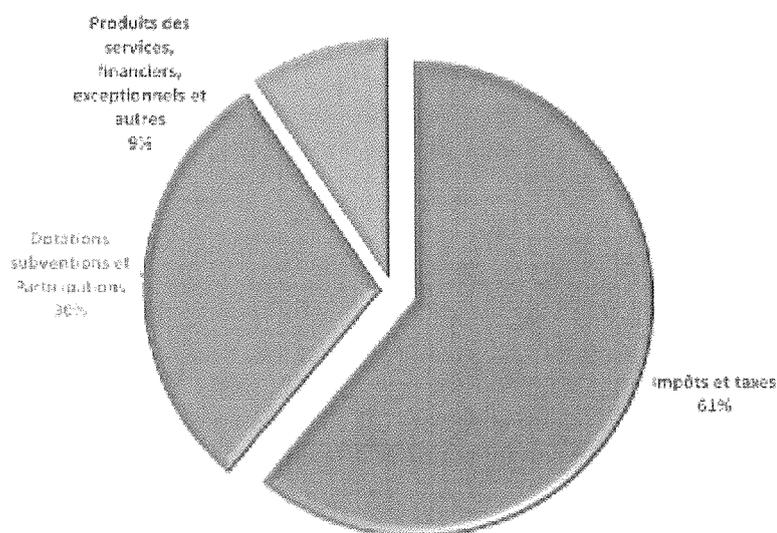
DEPENSES				
	BP 2022	Projet BP 2023	Ecart 2022/2023	%
Dépenses et subventions d'équipement	61 246	50 284	-10 962	-17,9%
<b>Total</b>	<b>61 246</b>	<b>50 284</b>	<b>-10 962</b>	<b>-17,9%</b>

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
N° 2 (dans l'ordre du jour)

■ **Structure et évolution des recettes de fonctionnement :**

Le niveau des recettes de fonctionnement 2023 est en progression par rapport à celui du BP 2022 de + 3,2 %. Ces recettes se décomposent comme suit :

RECETTES	BP 2022	Projet BP 2023	M€ 2022/2023	% 2022/2023
<b>Impôts et taxes</b>	<b>140,7</b>	<b>145,8</b>	<b>5,1</b>	<b>3,6%</b>
<i>Dont Taxe d'Habitation et Taxes Foncières</i>	111,5	117,8	6,3	5,7%
<b>Dotations subventions et Participations</b>	<b>67,3</b>	<b>70,2</b>	<b>2,9</b>	<b>4,3%</b>
<b>Produits des services, financiers, exceptionnels et autres</b>	<b>23,2</b>	<b>22,5</b>	<b>- 0,7</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Total</b>	<b>231,2</b>	<b>238,5</b>	<b>7,3</b>	<b>3,2%</b>



**IMPOTS ET TAXES**

• **Produit fiscal :**

Nos estimations sur la fiscalité sont construites sur une **progression des bases fiscales notifiées en 2022 (hors rôles supplémentaires) de + 7,1 %**. Ce taux correspond à la revalorisation nominale des bases fiscales 2022 déterminée par l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2022. A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient les **117,8 M€** pour ce projet de BP 2023.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont organisé la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression a été effective dès 2020 pour 80 % des contribuables, sous condition de revenus. Depuis 2021, la THRP des 20% de contribuables restants est désormais un impôt national.

• **Attribution de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

Le montant de l'attribution de compensation (de 8 M€ en 2022) versée par Angers Loire Métropole est modifié dans ce projet de BP 2023. Il a été projeté à 6,5 M€ suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'Angers Loire Métropole. Cette évaluation concrétise le processus d'actualisation des AC mis en œuvre pour la compétence voirie et eaux pluviales et pour les transferts réalisés au 1er janvier 2023 (Lac de Maine et Angers Nantes Opéra).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

### N° 2 (dans l'ordre du jour)

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, son montant est projeté à 6,4 M€ soit + 0,1 M€ par rapport au BP 2022. L'actualisation de cette dotation décline le pacte financier et fiscal adopté par Angers Loire Métropole en 2022.

- **Autres impôts et taxes**

Les autres impôts et taxes (taxe sur la consommation finale d'électricité, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement...) représentent 15 M€ de produits en 2023 et sont stables par rapport au BP 2022.

#### **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :**

Ce poste budgétaire d'un montant global de 70,2 M€ est projeté en hausse de + 4,4 % soit + 3 M€ par rapport aux prévisions de l'an passé. La DGF qui représente les  $\frac{3}{4}$  de ce chapitre devrait évoluer de + 0,8 M€ compte tenu de l'attractivité du territoire et de la hausse de la part Dotation de Solidarité Urbaine.

Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2023 prévoit un abondement de 320 M€ de cette contribution au niveau national, la baisse cumulée de 21 M€ entre 2014 et 2017 continue de peser sur notre DGF 2021.

#### **LES AUTRES RECETTES :**

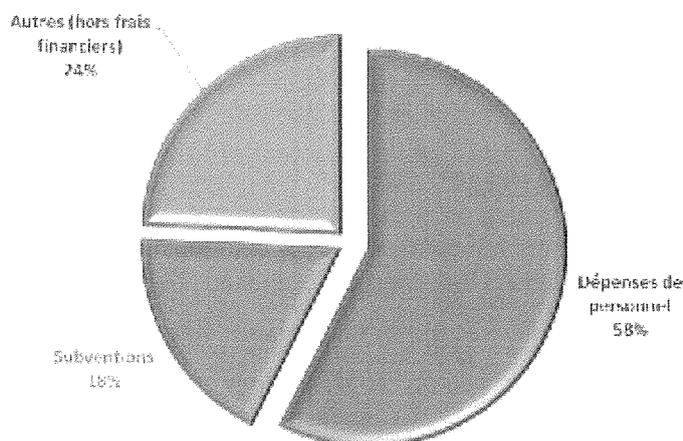
Cette rubrique est composée de produits divers (recettes d'exploitation, recettes exceptionnelles, produits financiers, produits de mutualisation, atténuation de charges...). Ce poste budgétaire se réduit de 3% essentiellement en raison d'une baisse des produits financiers (-0,2 M€ notamment liés aux dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville a une participation) et d'une diminution sur les remboursements de charges sociales.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

## ■ Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Pour 2023, les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une hausse de + 6 % par rapport au BP 2022 soit un niveau proche de l'inflation. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

DEPENSES	BP 2022	Projet BP 2023	M€ 2022/2023	% 2022/2023
Dépenses de personnel	112,9	123,0	10,1	9,0%
Subventions	40,4	38,9	- 1,5	-3,7%
Autres (hors frais financiers)	48,4	52,1	3,7	7,6%
<b>Total</b>	<b>201,7</b>	<b>214,0</b>	<b>12,3</b>	<b>6,1%</b>



### LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Pour 2023, compte tenu de l'impact en année pleine des projets Education et Petite Enfance, des mesures réglementaires 2022 (dont notamment l'augmentation du point d'indice de + 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022) et des avancées liées au dialogue social, le chapitre 012 "dépenses de personnel" est renforcé avec 10,1 M€ de crédits supplémentaires (soit + 9 % par rapport au BP 2022). Cette hausse est inédite sur ces 10 dernières années.

Cet impact majeur de + 9 % sur ce BP 2023 se décompose comme suit :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 1 %,
- Effet report de l'augmentation du point d'indice de + 3,5% au 01/07/2022 : + 3 %,
- Effet report de la mise en œuvre du projet Education et Petite Enfance : + 4,2 %.
- Effet des autres décisions : + 0,8 %,

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficacité des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations
- La priorité donnée à la mobilité interne
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents
- Un dialogue social dynamique et régulier

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

**En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments en consultant le rapport annexe dédié aux ressources humaines.**

**LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET LES PARTICIPATIONS :**

Les subventions et participations de fonctionnement diminuent de – 3,7 % passant de 40,4 M€ à 38,9 M€. Cette évolution globale de -1,5 M€ comprend principalement :

- **Un renforcement des crédits inscrits pour la subvention au CCAS de + 1 M€** qui passe ainsi à 13,2 M€ afin de continuer à protéger les Angevins les plus fragiles,
- Une diminution de - 1,1 M€ des crédits suite au transfert de la subvention Angers Nantes Opéra à la Communauté Urbaine (compensée via une réduction de l'attribution de compensation versée par ALM).
- Un ajustement de - 1,3 M€ sur les subventions et participations versées aux structures disposant d'un niveau de trésorerie important,

**LES AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT :**

Les autres frais de fonctionnement (hors remboursement des frais financiers) représentant un volume global de 52,1 M€, correspondent majoritairement aux charges à caractère général (fluides, maintenance, nettoyage des locaux...).

Ces charges, particulièrement impactées par le niveau d'inflation projeté en 2023, évoluent de + 7,6 % entre les deux BP soit presque + 3,7 M€. Cette hausse se justifie totalement par l'augmentation des dépenses « énergie » (+ 4 M€ entre le BP 2022 et 2023). **Les mesures de sobriété mises en place au sein de la collectivité combinées aux efforts sur les autres dépenses courantes devraient permettre d'atténuer cette évolution.**

Pour les autres chapitres (charges exceptionnelles, dotations aux provisions ...) représentant 0,4 M€ au projet de budget 2023, une hausse de l'ordre de 0,1 M€ est programmée.

**UNE PRESENTATION CIBLEE SUR LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUES AUX PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES (RESSOURCES HUMAINES INCLUSES) :**

Pour compléter cette présentation budgétaire des dépenses de fonctionnement, il est proposé ci-après une approche par politique publique des moyens de fonctionnement (ressources humaines incluses) projetés pour cet exercice 2023.

- **Education** : 31,9 M€ soit 15 % du budget de fonctionnement
- **Culture et patrimoine** : 29,9 M€ soit 14 % du budget de fonctionnement
- **Citoyenneté, vie des quartiers, solidarité, relations aux usagers** : 25,9 M€ soit 12,1 % dont la moitié se concrétise avec la subvention versée au CCAS de 13,2 M€
- **Sports et activités de loisirs** : 17,8 M€ soit 8,3 % du budget de fonctionnement
- **Parcs, jardins et paysages** : 12,5 M€ soit 5,8 % du budget de fonctionnement
- **Petite enfance** : 11,3 M€ soit 5,3 % du budget de fonctionnement
- **Sécurité et prévention** : 6 M€ soit 2,8 % du budget de fonctionnement
- **Propreté urbaine** : 6 M€ soit 2,8 % du budget de fonctionnement
  
- **Entretien/fluides bâtiments municipaux** : 29,6 M€ soit 13,8 %
- **Autres politiques publiques (santé, commerce, jeunesse, tourisme, urbanisme...) et autres services supports** : 43 M€ soit 20 %

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
N° 2 (dans l'ordre du jour)

■ **Des dépenses d'investissement prudentes**

Le projet de budget pour 2023 prévoit des dépenses d'investissement de 50,3 M€ en baisse d'environ 20 % par rapport au BP 2022. Ce montant est le plus faible sur les 10 dernières années.

Avant de présenter les principales opérations 2023, il est important de noter que toutes ces dépenses sont irriguées par la politique de transition écologique et intègrent cette nécessité.

**35 % des dépenses d'investissement de ce budget 2023 (soit 18 M€) sont des dépenses directement favorables à cette politique transversale.** Pour mémoire, la démarche de classement des dépenses de la collectivité entre favorable, neutre et défavorable à la transition écologique est en cours de construction. Les premiers retours d'expérimentation au niveau national sur ce sujet font souvent état d'environ 50 % de dépenses classées dans la catégorie neutre. Sans être exhaustif, vous trouverez ci-dessous quelques illustrations d'actions favorables pour le budget Ville :

- Schéma directeur des paysages angevins,
- Désimperméabilisation des cours d'école,
- Rénovation thermique des bâtiments (plan énergie des bâtiments, ...),
- Territoire intelligent pour accélérer la transition écologique,
- Une part importante des grands projets (Rives vivantes, équipements NPNRU...),
- Réduction / mutation de la flotte de véhicule.

Ce programme d'investissement 2023 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes :

Opérations	Projet BP 2023
Angers Rives Vivantes	6 000 000
Renouvellement Urbain - Pôle éducatif Haarlem / Crèche Voltaire / Piscine Belle-Beille	5 190 620
Groupe Scolaire Gérard Philippe	3 450 000
Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin	2 745 000
ZAC Thiers Boisnet / Saint Laud / Roseaie	1 900 000
Actions spécifiques sur le végétal (nature en ville, ...)	1 592 000
Territoire Intelligent	1 532 000
Acquisition de terrains	1 483 395
Quai Saint serge (remise d'ouvrage parc)	1 200 000
Médiathèque Toussaint	1 180 000
Piscines - contentieux aquavita	980 000
Coeur de Maine	720 065
Autres stades	600 000
Restaurant promenade de reculée	580 000
Bibliothèques municipales	546 300
Patrimoine remarquable	525 000
Relais Mairie des Hauts de Saint Aubin et de Belle-Beille	480 000
La Baumette - Contentieux Court Central	445 000
Groupe Scolaire Montessori	350 000
<b>Sous Total</b>	<b>31 499 380</b>
Entretien et réparation des bâtiments	7 123 500
Refacturations Moyens informatiques	1 400 000
Acquisition de véhicules	1 260 000
<b>Sous total des opérations présentées</b>	<b>41 282 880</b>
<b>Total général du PPI hors dette</b>	<b>50 284 232</b>
<b>% PPI hors dette présenté</b>	<b>82%</b>

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
N° 2 (dans l'ordre du jour)

■ **Recettes d'investissement**

Les principales hypothèses de construction retenues pour la partie recettes d'investissement peuvent se détailler de la manière suivante :

<i>En M€</i>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Epargne nette	15,8	8,3
Emprunts nouveaux	12	17,2
Autres recettes :	29,2	24,1
- dont FCTVA	9,2	7,3
- dont subventions	9,6	6,4
- dont cessions	8,7	7,4
Reprise anticipée des résultats N-1	4,2	0,7

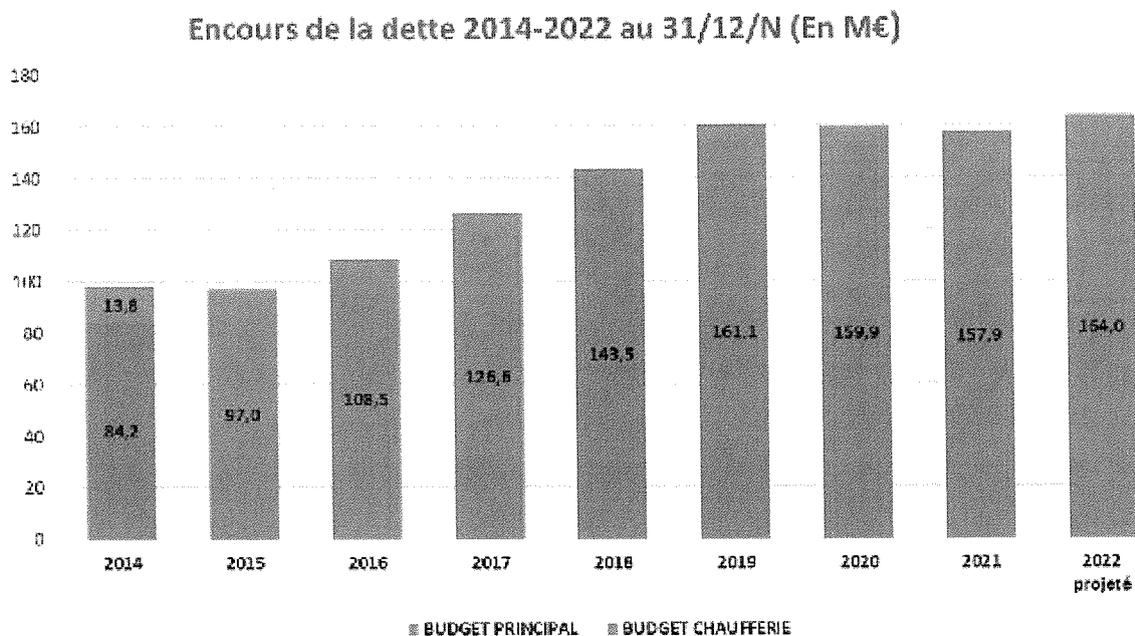
**IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette**

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatif :

- ✓ à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ aux actions 2022 menées pour optimiser ce poste budgétaire.

■ **Evolution et structure de l'encours : une dette stable depuis 2019**

Le graphique ci-dessous matérialise l'évolution de l'encours de la dette au 31/12/N depuis 2014.



Conformément à nos engagements pour ce mandat, un endettement supplémentaire de seulement + 2,9 M€ (soit +1,8 %) est constaté par rapport au 161,1 M€ du 31/12/2019.

## ■ Estimation des annuités de la dette pour 2023

Sur la base des réalisations 2022, la prévision des annuités de l'exercice 2023 s'est établie sur une projection prudente de l'évolution des taux d'intérêt. Cette prévision s'est construite en deux temps :

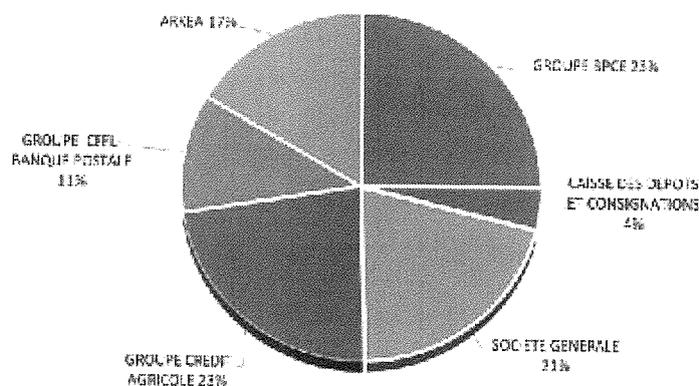
- Pour les encours dont les contrats étaient effectifs en 2022, les prévisions sont basées sur :
  - La reprise des informations contenues dans les tableaux d'amortissement des emprunts à taux fixes,
  - La projection d'hypothèses d'évolution des index associés à nos prêts variables (**taux de référence Euribor estimé à 3 % pour 2023**),
- Pour les 17 M€ de nouveaux encours projetés en 2023, les prévisions sont basées sur un **taux fixe de 4 %**.

Dans ce contexte général de remontée des taux d'intérêt (multiplication par 7 des taux en 1 an – cf graphique ci-dessous), la hausse projetée des frais financiers en 2023 se traduit par **une projection de 3,4 M€ (contre 1,7 M€ l'année précédente)**.



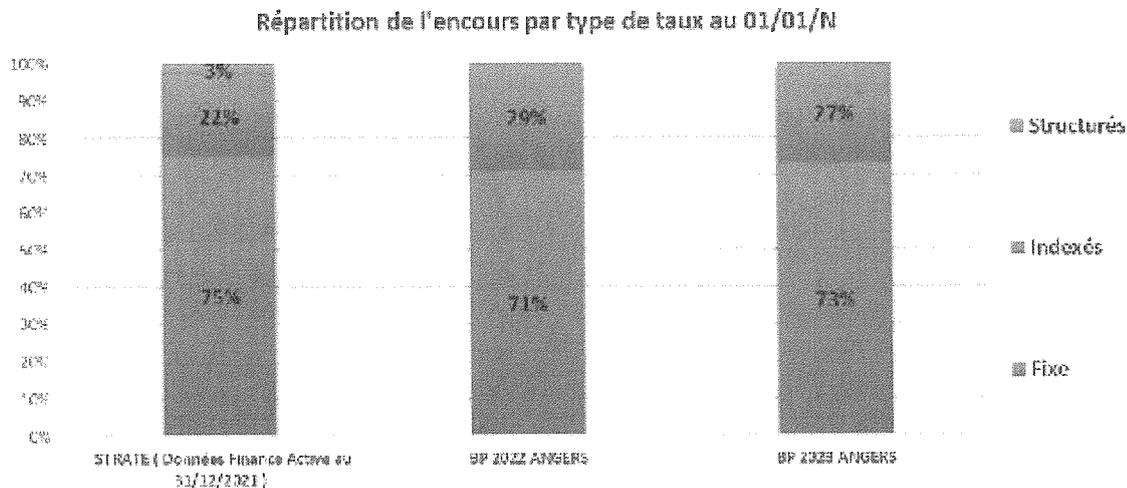
## ■ Répartition de la dette par prêteur au 1er janvier 2023

Répartition de l'encours par prêteurs au 01/01/N



La dette de la Ville est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. Au cours de l'exercice 2022, cette répartition a été étendue à 4 prêteurs principaux que sont le Groupe BPCE, le groupe Crédit Agricole, la Société Générale et Arkéa. A noter, la signature d'un premier contrat en 2022 avec la NEF (banque éthique) d'un million d'euros à taux fixe de 3,20 % sur 15 ans pour une mise en œuvre en 2023.

## ■ Répartition de la dette par type de taux au 1er janvier 2023

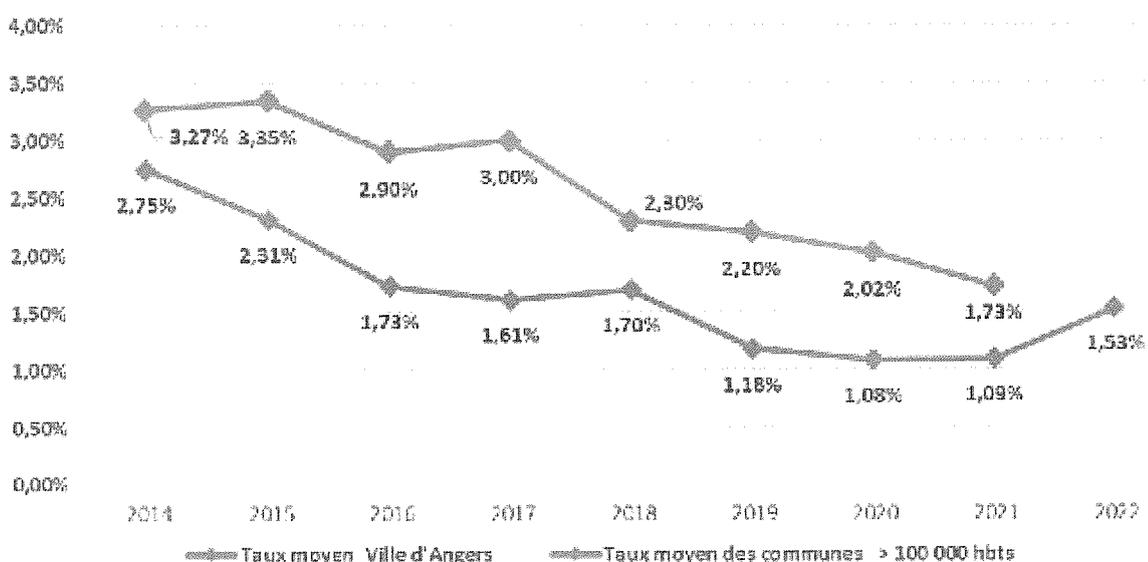


La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette est majoritairement composée de taux fixe (73%). La stratégie de la collectivité de privilégier les taux fixe sur 2022 a l'avantage de limiter l'impact financier de la remontée des taux variables.

## ■ Les caractéristiques de la dette au 1er janvier 2023

- La taux moyen pondéré de la Ville au BP 2023 : 1,53%

Le taux moyen de la dette de la Ville est d'excellente qualité, comparativement à la strate, la remontée constatée sur 2022 est conjoncturelle et liée à la dégradation des taux sur les marchés financiers. Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du taux moyen de la ville comparée à celui de communes équivalentes sur la période 2014-2022 :



A noter : A compter de 2021 changement de sources de données issues désormais de Finance Active. Les éléments de comparaison 2022 pour notre strate selon Finance Active ne sont pas encore connus à ce jour.

## ■ La gestion de la dette en 2022

---

En complément des opérations de gestion de dette courantes (suivi régulier des contrats de prêts en cours, règlement et vérification des mandats annuels, suivi des budgets annuels toutes collectivités confondus), les actions de gestion active menées en 2022 pour la Ville se décomposent ainsi :

- **Réalisations de nouveaux emprunts pour les besoins 2022**

Vous trouverez ci-après les caractéristiques des nouveaux emprunts mobilisés en 2022 pour 18 M€ au total et qui nous permettent d'atteindre le niveau de taux moyen évoqué précédemment :

- 10 M€ contractés auprès d'Arkéa en taux fixe sur 20 ans à 1,49%
- 3 M€ contractés auprès de la Banque Populaire en taux fixe sur 20 ans à 2,69%
- 5 M€ contractés auprès du Crédit Agricole en taux fixe sur 19 ans à 2,78%

- **Une réservation partielle des crédits pour 2023**

Les taux d'emprunt se sont nettement dégradés sur la dernière consultation d'octobre 2022 et la problématique du taux d'usure a raréfié les offres. Ainsi, dans un contexte économique de très forte remontée des taux, un nouvel emprunt auprès de la NEF (banque éthique) d'un million d'euros à taux fixe de 3,20 % sur 15 ans a été réservé pour 2023.

- **Gestion des lignes de trésorerie**

Pour répondre aux besoins ponctuels de trésorerie et s'accorder une souplesse de gestion, la Ville a contractualisé deux lignes de trésorerie en décembre 2022 pour un montant de 20 M€. Dans un contexte de forte remontée des taux, cette option permet à la collectivité de prendre le temps de fixer les meilleures conditions d'emprunt au moment opportun sur l'exercice 2023.

- **Vers une diversification des sources de financement et d'optimisation des coûts des emprunts**

Pour l'avenir, cette rapide et très forte remontée des taux d'intérêt encourage à revoir nos sources de financement pour moins dépendre du secteur bancaire, renforcer la concurrence lors de nos consultations et optimiser ainsi nos frais financiers.

Différentes études seront engagées ou poursuivies en 2023 dans cette optique pour étudier les avantages et inconvénients des alternatives au financement bancaire traditionnel (financement sur les marchés obligataires, Agence France Locale, contrats de swap, renforcement du financement par les banques européennes...).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023**  
**N° 2 (dans l'ordre du jour)**

## Budget annexe Boucle optique angevine

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement au réseau de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2023 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45	105
Investissement	60	
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>105</b>

*Hors reprise de résultat*

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les documents annexes,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 février 2023

### **DELIBERE**

Donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2022.

Donne acte de la communication de l'état récapitulatif annuel des indemnités de toute nature dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal en 2022.

Le conseil municipal délibère et Prend acte

Le Conseil municipal prend acte.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécourse dans un délai de deux mois.*

Pour le Maire et par délégation,  
Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Adjointe au maire aux solidarités actives et aux droits des femmes



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2023-23

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2023

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Date de l'acte : 27 février 2023

Annexe : Rapport RH & Egalité Femmes Hommes

Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2022

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20230227-lmc1H40812H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H40812H1

Date de transmission en Préfecture : 03 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 03 mars 2023